



ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

# FICHE D'INSCRIPTION public mineur 2008/2009

Section : GYMNASTIQUE

renouvellement :

Baby     éveil     école     gym competition     gym loisirs   
rythm'gym     team gym     fitness

Nom adhérent \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Sexe

Date de naissance \_\_\_\_\_ établissement fréquenté \_\_\_\_\_ classe \_\_\_\_\_

Adresse du représentant légal \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ E-Mail \_\_\_\_\_

Adresse père, mère (si différente) \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ E-Mail \_\_\_\_\_

Profession père : \_\_\_\_\_ mère : \_\_\_\_\_

## Pour les membres mineurs uniquement

Nom du représentant légal \_\_\_\_\_ autorise l'enfant \_\_\_\_\_ à pratiquer l'activité \_\_\_\_\_ au sein de l'association USL Omnisport et à être transporté(e) par les accompagnateurs lors des différents déplacements liés à l'activité.

Il s'engage à lui faire respecter les règlements et modalités de fonctionnement de l'association et des activités, et donne pouvoir à l'association pour prendre toute initiative en cas d'urgence médicale.

Cotisation total à payer  €

### Mode de paiement :

Date de paiement :

- Espèce \_\_\_\_\_ €
- Chèque banque \_\_\_\_\_ Nom de l'émetteur \_\_\_\_\_
- Paiement échelonné : 1er Chèque \_\_\_\_\_ 2e chèque \_\_\_\_\_ 3 e chèque \_\_\_\_\_
- Ticket CAF \_\_\_\_\_ €     Coupons Sports \_\_\_\_\_ €     Chèques Vacances \_\_\_\_\_
- MSA \_\_\_\_\_ €     Pass sport \_\_\_\_\_ €

### CONDITIONS D'ADHESION A L'ASSOCIATION USL OMNISPORT

L'inscription au sein de l'association Union Sportive Lavalloise Omnisport implique l'approbation de ses statuts, règlements et modalités de fonctionnement qui sont consultables sur demande.

Pour être effective, une adhésion nécessite obligatoirement de renseigner et signer un formulaire d'inscription et de régler **la cotisation correspondante qui n'est pas remboursable.**

Selon chaque activité des conditions particulières pourront être mises en place notamment la présentation d'un certificat médical conformément à la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs.

Pour les enfants mineurs, la fiche d'inscription doit être signée par un représentant légal. La responsabilité de l'association est limitée à la période où l'enfant a été confié sur le lieu d'activité ou de convocation de l'animateur du cours, de l'entraînement ou de la compétition. Par conséquent, le représentant légal de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur afin d'éviter qu'il ne se retrouve seul en cas de modification ou d'annulation exceptionnelle de l'activité.

L'adhésion autorise l'association à utiliser un droit d'image auprès des ses adhérents qu'elle pourra reproduire pour présenter une des ses activités dans divers supports de communication.

### ASSURANCES AVEC GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Conformément à la loi du 16 juillet 1984, l'association Union Sportive Lavalloise Omnisports informe ses adhérents de leur possibilité de souscrire un contrat facultatif d'assurance individuelle qui propose des garanties complémentaires en cas de dommage corporel d'une activité exercée au sein de l'association.

Lu et approuvé \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ Signature pour accord  
(du représentant légal pour les mineurs)

